

Alerte effectifs : trop c'est trop !

Cette rentrée est la première préparée par J.-M. Blanquer. **Cette année encore, les effectifs restent toujours élevés dans de nombreuses classes faute de moyens à la hauteur** : 28 élèves ou plus en éducation prioritaire, 30 élèves ou plus en collège, 35 élèves ou plus en lycée.

Les effectifs sont un élément déterminant pour les conditions de travail des personnels : plus d'élèves, c'est plus de copies, plus de familles à accompagner, plus de réunions...

Trop, c'est trop !

Le SNES-FSU lance une grande campagne sur les effectifs : <https://www.alerte-effectifs.fr>.

Complétez également l'enquête de rentrée sur notre site : www.versailles.snes.edu

Programmes : mépris et instrumentalisation ministérielle

En collège, de profondes modifications des programmes de français, mathématiques et EMC sont parues pendant l'été. **Au 23 août, soit dix jours avant la rentrée, aucun repère annuel n'était encore paru.** L'initiative ministérielle est profondément irrespectueuse du travail des enseignants, comme si préparer un programme pouvait s'improviser en quelques jours.

En lycée, les groupes d'experts sont au travail, mais les échos, notamment en histoire-géographie et SES, laissent entrevoir **une réécriture pour le moins orientée** (promotion du roman national en histoire et de la micro-économie au détriment des sciences sociales en SES).

Les programmes, qui sont au cœur de nos métiers, ne peuvent être ainsi sacrifiés sur l'autel des manœuvres politiques.

Parcoursup : un fiasco pourtant prévisible

À quelques jours de la rentrée universitaire, plus de **60 000 élèves n'ont toujours aucune proposition et près de 95 600 en ont accepté une mais sont dans l'attente d'une proposition pour d'autres vœux.** Pour de nombreux élèves et leur famille, l'été 2018 aura été synonyme de stress et d'incertitude.

Les élèves mais aussi les personnels (Psy-ÉN et professeurs principaux), sommés de gérer la catastrophe, auront payé un lourd tribut pour une réforme qui réussit l'exploit de faire moins bien qu'APB.

Le Gouvernement a refusé d'entendre toutes les voix (syndicats de personnels dont le SNES-FSU, de lycéens, d'étudiants, FCPE, universitaires...) qui alertaient sur les dangers de Parcoursup. Il doit aujourd'hui assumer la responsabilité qui est la sienne dans ce fiasco, et accepter d'écouter les propositions pour un système d'orientation post-bac plus efficace et respectueux des élèves et des personnels.

Téléphone portable : buzz médiatique et agitation ministérielle

Derrière l'opération de communication se cache une toute autre réalité : **vendue comme une interdiction dans les médias, la loi fait en réalité perdurer le statu quo existant puisque c'est le règlement intérieur qui fixera toutes les règles.** Encore une fois, c'est le renvoi au local qui prime, sans aucune ligne directrice claire. La réflexion sur l'usage pédagogique du portable et toutes les questions liées (éthique, protection des données...) n'a, elle, pas avancé.

Éducation prioritaire : une nouvelle carte ?

Une nouvelle carte doit être élaborée pour la rentrée 2019. **Dès le mois de juin, et sans attendre le début des discussions, les syndicats de la FSU ont pris l'initiative de s'adresser au Ministre de l'Éducation Nationale** afin de mettre en avant leurs revendications : **carte intégrant les lycées**, construite à partir des besoins, sur la base de critères transparents, renforcement des équipes pluriprofessionnelles, indemnité REP+ versée à tous les personnels y compris les AED et les AESH et non subordonnée à des objectifs de performance.

Section académique du SNES-FSU Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex

Tél : 01.41.24.80.56 - **Mail** : s3ver@snes.edu

Site : www.versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

Défendre le paritarisme face à l'arbitraire

Le Gouvernement a précisé son projet pendant l'été : il souhaite diminuer le nombre de CAP et leur donner essentiellement un rôle d'appel. Par exemple, **les CAP de mutation ne seraient plus consultés sur l'ensemble des situations individuelles, a priori, mais sur des recours, a posteriori.** En parallèle, **il souhaite donner plus de pouvoirs aux employeurs de proximité, faisant valoir que « les encadrants doivent pouvoir avoir plus de leviers pour choisir leurs collaborateurs, les gratifier, les sanctionner le cas échéant ».** Traduction dans l'Éducation Nationale : **plus de pouvoirs au chef d'établissement.** Inacceptable !

Avec la FSU, défendons le paritarisme et une certaine conception de la Fonction Publique, celle où les agents sont au service du public et de l'intérêt général et non soumis à une forme d'arbitraire.

→ **Première étape de la mobilisation, signez la pétition « Pas touche aux CAP et aux CHSCT »** sur le site de la FSU : www.fsu.fr.

Retraites : réforme en vue !

Une réforme des retraites est programmée pour 2019. Le Gouvernement entend s'inspirer des modèles dits de comptes notionnels ou de retraites à points, rompant avec les principes actuels de solidarité.

Cela aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Chaque individu étant responsable de sa propre retraite, il n'y aurait plus d'obligation en matière de taux de remplacement (pourcentage de l'ancien revenu que l'on perçoit à la retraite) ou de niveau de vie des retraités.

Tous les dispositifs de solidarité collective devraient être revus, comme les droits familiaux ou la pension de réversion qui permettent notamment de réduire partiellement les inégalités hommes/femmes. L'individualisation de la retraite c'est aussi ne pas pouvoir prendre en charge, collectivement, la pénibilité ou les difficultés de fin de carrière.

Le système actuel doit être réformé, mais en renforçant les mécanismes de solidarité, en consolidant les avantages familiaux, en cherchant à réduire les inégalités, ce qui suppose de poser la question du financement collectif des retraites. **La retraite est un choix de société et pas seulement une affaire individuelle !**

Défendez vos droits, agissez pour vos métiers, syndiquez-vous au SNES-FSU ! Le SNES-FSU, un syndicat majoritaire et efficace !

- **Le syndicat qui vous défend efficacement** : le SNES-FSU détient plus de la moitié des sièges dans les CAPA. Cela permet de s'assurer que les droits individuels et collectifs sont bien respectés. Seul le SNES-FSU est en mesure de faire ce travail, tout en transmettant une information fiable aux syndiqués.
- **Le syndicat qui obtient des avancées** : PPCR, action sociale... sur tous ces dossiers, des avancées ont été obtenues grâce à la détermination du SNES-FSU. Ce sont des premiers pas mais le SNES-FSU ne s'en contente pas : il organise les mobilisations nécessaires, sait aussi peser dans les négociations afin d'obtenir des avancées, les engranger et poursuivre les luttes.
- **Le syndicat de proximité** : le SNES-FSU est présent dans une grande majorité des établissements. Ses militants sont tous en exercice (à la différence d'autres syndicats) et sont donc avant tout vos collègues, avec la même expérience du terrain que vous.

Tout ceci n'est possible qu'avec vous !

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir.